

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00585

Numéro SIREN : 901 518 670

Nom ou dénomination : 2M Production Électrique

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2024 sous le numéro de dépôt 1917

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2M Production Electrique**

Adresse de l'entreprise **Moulin de la Chapelle 71390 MESSEY SUR GROSNE**

SIRET **9 0 1 5 1 8 6 7 0 0 0 0 1 2**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **18** Durée de l'exercice précédent* **0**

TRIBUNAL DE COMMERCE Néant*

22 AVR. 2024

71100 CHALON SUR SAÔNE

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2			
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* 010		012				
	{ Autres* 014		016				
	Immobilisations corporelles* 028		030				
	Immobilisations financières* (1) 040		042				
	Total I (5) 044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052			
		Marchandises* 060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* 068			070			
		{ Autres* (3) 072	12 921	074	12 921		
	Valeurs mobilières de placement 080		082				
	Disponibilités 084	4 024	086	4 024			
	Charges constatées d'avance* 092		094				
	Total II 096	16 945	098	16 945			
Total général (I + II) 110	16 945	112	16 945				

				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120			(1 809)			
	Écarts de réévaluation 124						
	Réserve légale 126						
	Réserves réglementées* 130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131) 132						
	Report à nouveau 134						
	Résultat de l'exercice 136			(8 390)			
	Subventions d'investissement 137						
	Provisions réglementées 140						
Total I 142			(10 198)				
Provisions pour risques et charges Total II 154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164						
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166			143			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : 169) 172						
	Comptes courants d'associés 173						
	Autres dettes 175			27 000			
Produits constatés d'avance 174							
Total III 176			27 143				
Total général (I + II + III) 180			16 945				

RENVOIS	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an	195
	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

certifié conforme à l'original le 15/02/23

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Société à responsabilité limitée 2M Production Electrique

Au capital de 10000 €

Siège social : Moulin de la Chapelle – 71390 MESSEY SUR GROSNE

n° SIREN 901518670 RCS Chalon-sur-Saône

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 15/02/2023

L'an Deux mille vingt trois,

Le 23 février

A 18 heures.

Les associés de la société 2M Production Electrique SARL au capital de 10000 euros divisés en 100000 parts sociales, dont le siège social est à Messey-sur-Grosne 71390, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Alexandre MARTINEZ, Gérant de la société.

Est présent :

- M. Mateus Domingos Manuel COMENDALA, propriétaire de 49% du capital de la société.

Soit au total 2 associés présents, totalisant 100000 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022
- L'affectation du résultat
- L'évolution de la société pour l'exercice 2023

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

- les accusés réception des lettres de convocations ;
- la feuille de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2022 de la manière suivante :

En totalité au compte "report à nouveau" qui de la somme de 8390 euros, se trouve porté à la somme de 8390 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

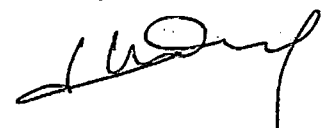
L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Alexandre MARTINEZ pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant

A. MARTINEZ



DÉCLARATION DE PUBLICATION SIMPLIFIÉE

- MOYENNE ENTREPRISE -

Article L.232-5 al 3 et 4 et L.232-26 du code de commerce

Dénomination ou raison sociale de la personne morale : 2M Production Electrique

.....
Immatriculée au RCS, numéro 901518670

Représentée par :

Nom : .MARTINEZ .Prénom : Alexandre

agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

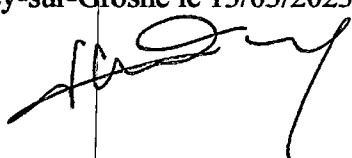
Déclare que le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022

est publié au greffe du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône

sous un caractère abrégé et que les comptes annuels ont été déposés auprès du registre de ce même greffe.

Fait à Messey-sur-Grosne le 13/03/2023

Signature :



NB : Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, cette déclaration s'applique aux comptes afférents aux exercices clos à compter du 23 mai 2019